

Le système rural urbain comme mode de développement

Les filières agricoles de proximité

La coupure ville-campagne traditionnelle s'est accentuée avec l'explosion urbaine au XX^{ème} siècle et plus encore ces 50 dernières années. L'étalement urbain s'est fait par consommation d'espaces agricoles. En France, la surface dite urbanisée croît au détriment de la surface agricole et beaucoup plus vite que la population n'augmente: la surface d'un département tous les 10 ans est ainsi consommée.

À ce phénomène bien connu, s'ajoute le fait que les émissions de gaz à effet de serre produites par l'alimentation sont responsables d'un tiers de nos émissions nationales: de l'agriculture aux déchets de cuisine en passant par l'agro-alimentaire, le transport, la distribution et la cuisson.

Le développement durable conduit à revisiter l'urbain, le rural et le système qu'ils forment ensemble.

Dans ce système, la boucle locale alimentaire est un levier d'évolution vers des territoires bas-carbone.

Encore faut-il être d'accord sur ce que l'on entend par "local". Pour les céréales, la boucle peut être infra-régionale en Ile-de-France alors que l'approvisionnement en fruits et légumes nécessite d'aller chercher les ressources dans un rayon de 150 km alentour et la viande dans un rayon de 1 000 km. Evidemment le cacao ou le café viendront de beaucoup plus loin.

À partir d'un objectif de boucle locale alimentaire à 50 %, poussant progressivement vers le biologique, il est possible de maîtriser les coûts, d'accompagner les évolutions, de les tirer par la demande, cantines et super marchés, de mettre en place des partenariats dans la maîtrise du foncier et des perspectives d'exploitation, de bâtir un système rural-urbain soutenable.

Ecoquartier du Sycomore, Bussy-Saint-Georges(77)

Le Site

Le projet d'ÉcoQuartier du «Sycomore» est situé sur la commune de Bussy-Saint-Georges en Seine et Marne. Il s'étend sur 117 ha en frange Est du territoire communal. Localisé sur des terres agricoles, il est situé au croisement d'axes visuels reliant l'ancienne ferme du Génitoy aux châteaux de Ferrières et de Jossigny, à proximité du Parc du Génitoy à Bussy à l'ouest, de la plaine agricole de Jossigny à l'est et de la forêt de Ferrières au sud.



Vue aérienne de Sycomore



Plan du projet du Sycomore

Enjeux de l'écoquartier

L'écoquartier constitue un enjeu urbain essentiel en termes d'offre de logements, d'articulation entre les quartiers existants et d'affirmation des lignes de force du territoire.

Le ratio communal emplois/actifs est aujourd'hui égal à 0.54; l'équilibre habitants-emplois est visé grâce à la zone d'activités de la Rûcherie et la réalisation du pôle tertiaire en Centre Ville (environ 60 ha).

Le programme

Il est prévu d'y accueillir 10 000 habitants dans le cadre d'une programmation qui recherche les équilibres sociaux et fonctionnels :

- 3 000 logements dont 20 à 30 % de logements sociaux ;
- Un programme de commerces de proximité, de bureaux et d'activités à déterminer;
- 23 960 m² SHON d'équipements publics: groupes scolaires, centres de loisirs, crèches, collège, lycée, un stade d'athlétisme couvert (5 000 personnes) ;
- Un espace culturel d'intérêt supra-communal ;
- Un parc urbain de 12 hectares articulé autour de la ferme du Génitoy.



Spécificité du projet

- La **densité** : hausse sensible du nombre de logements par rapport au projet initial (de 1 650 à 3 000), facteur d'économie de surfaces agricoles ;
- La **mobilité** : projet de Transport en Commun en Site Propre, développement du réseau des pistes cyclables conformément au Plan Local de Déplacement;
- La **sobriété énergétique** : étude d'évaluation du potentiel en énergies renouvelables lancée par EPAMARNE. L'objectif est de tendre vers un bilan carbone nul, sur le territoire ;
- La **mixité sociale et fonctionnelle** : une part de l'offre sociale est en maisons individuelles, des équipements sportifs culturels de niveau intercommunal, voire régional (lycée) sont prévus. Ces équipements et le développement de l'offre de logements sociaux viennent répondre à un déficit à l'échelle communale. La mutabilité des équipements publics est planifié à 20 et 30 ans selon l'évolution sociologique.

L'écoquartier contribue à l'évolution des rapports entre les espaces urbains et ruraux, la gestion des limites ainsi que l'adaptation des pratiques agricoles alimentant des circuits courts de proximité.

Description de l'effet de levier organisé sur le territoire

L'écoquartier jouxte le plateau de Jossigny, essentiellement dédié à l'agriculture céréalière et traversé par le ru Sainte Geneviève. La ceinture verte autour de Bussy Saint-Georges a vocation à rester en espace naturel ou agricole, un vrai potentiel pour les habitants, aujourd'hui non exploité. On constate une absence de rapport fonctionnel entre les usages de cet espace et le milieu urbain. Une opportunité existe pourtant de les faire dialoguer d'une manière physique, mais aussi socio-économique.

L'intervention spatiale sur cette plaine, dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier, se joue donc dans les deux dimensions urbaine et rurale avec une réflexion sur la frange entre les deux, mais également dans l'anticipation d'une mutation des exploitations agricoles. Il est possible d'imaginer que puisse s'établir une relation de services dédiés de ces exploitations s'orientant vers le maraîchage ou l'horticulture, développant entre autre une boucle alimentaire locale et des animations récréatives et pédagogiques. Cette réflexion est en cours et se fera en concertation avec les acteurs du territoire concernés.

Le projet urbain de l'écoquartier sera donc pensé en ouverture vers la plaine, dans un souci d'imbrication entre la nature, l'agriculture et la ville. Les espaces publics incluront des structures paysagères attachées à la campagne seine-et-marnaise et les liaisons douces pourront être prolongées à terme vers les milieux ouverts avoisinants comme par exemple le ru. La conception urbaine du Sycomore servira la volonté que puisse s'établir un dialogue entre l'urbain et le rural et les potentielles mutations à venir.

Florence Mercier, paysagiste de l'écoquartier du Sycomore : «Aujourd'hui, les projets d'écoquartiers font émerger de nouvelles données, comme la trame verte et bleue. Pour le Sycomore, on relève trois types de problématiques : établir ou restaurer des continuités écologiques, ce qui est souvent lié aux déplacements doux mais aussi à la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des espaces ; l'agriculture, qui amène une réflexion spécifique; enfin, la nature comme tissu des espaces publics de la ville. Ce qui est passionnant, c'est de parvenir à concilier ces éléments dont, parfois, les mises en œuvre semblent se contredire.»

En savoir plus

Site de l'aménageur : www.epa-marnelavallee.fr

Site de la ville : www.bussy-saint-georges.fr

Focus

Marne-et-Gondoire (77)

La loi Développement des Territoires Ruraux (2005) a créé un nouvel outil le PPEANP, dont la compétence est détenue par le Conseil général, afin de répondre à 3 objectifs: la maîtrise du développement urbain, la pérennisation de l'agriculture et la protection des espaces naturels. La CAMG, en accord avec ces principes, décide alors en partenariat avec l'AEV et le Conseil Général d'adopter une vision globale de ses «espaces ouverts» en vue de pérenniser les espaces agricoles de son territoire. Les objectifs de cet outil concordent avec la politique d'aménagement durable de Marne-et-Gondoire. Le PPEANP permettra par exemple de limiter le grignotage non maîtrisé des espaces naturels par les espaces urbains en fixant des limites claires entre les deux. L'étude a été lancée en août 2010 et un périmètre a été validé en comité de pilotage courant octobre 2011 pour être mis à l'enquête publique par le conseil général.

Suivra, après la création du périmètre par délibération du département, la mise en œuvre d'un programme d'actions. Toute suppression de parcelle du périmètre ne pourra être faite que par un décret ministériel, ainsi que toute construction dans le périmètre.

Le triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix (91)

Né le 27 juin 2003, le Triangle Vert regroupe les communes de Marcoussis, Saulx-les Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, ainsi que leurs agriculteurs, et les accompagnent dans leurs projets d'agriculture périurbaine.

L'objectif est de concilier un développement harmonieux des villes et le maintien d'une agriculture économiquement viable, dans une optique de développement durable du territoire.

De nombreuses actions sont conduites par le Triangle Vert et ses membres : maîtrise foncière, itinéraires de découverte de l'agriculture, sensibilisation des enfants, opérations de nettoyage, test de techniques innovantes, protection des cultures sensibles, remise en culture des friches, travail sur les circuits courts de distribution des produits, expositions, promenades commentées etc.

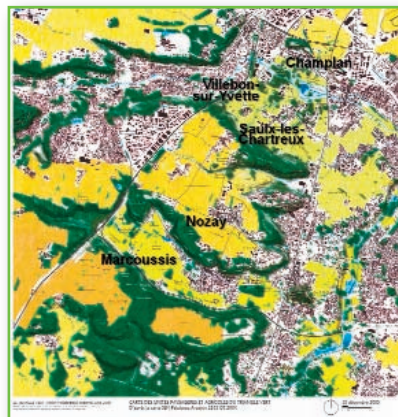
Depuis le lancement du Triangle Vert, les agriculteurs reprennent confiance dans l'avenir de leur activité sur ce territoire périurbain ; ils construisent de nouveaux bâtiments, agrandissent et développent leurs exploitations, certains se tournent davantage vers les habitants et répondent aux attentes de la société civile : conversion à l'agriculture biologique, retour sur le marché local, accueil de scolaires, approvisionnement partiel d'une cantine...

Les communes, elles, prennent davantage en compte le fonctionnement de l'agriculture dans leurs documents d'urbanisme, leurs aménagements, et leur gestion foncière quotidienne. Nos partenaires, signataires de la Charte pour une Agriculture Durable du Triangle Vert en 2008, partagent nos objectifs et travaillent dans notre sens. Le Triangle Vert, son territoire et son projet étant reconnus, est devenu un partenaire incontournable, tant au niveau local que régional, voire national

Plus d'informations sur www.trianglevert.org

Rédaction DRIEA Ile-de-France

Agriculture en frange urbaine -Marne-et-Gondoire



Les actions en faveur des circuits courts à Vernouillet (78)

La commune de Vernouillet, 10 000 habitants, est située à 35 km à l'Ouest de Paris dans la vallée de la Seine-Aval. Elle possède une agriculture périurbaine active et diversifiée (maraîchage, arboriculture, grandes cultures, jardins familiaux).

Préserver les espaces agricoles

Depuis les années 90, la commune est très impliquée dans la protection des espaces agricoles et boisés et le développement des activités qui en découlent. Ainsi, en 2000, une charte de développement agricole est signée entre les agriculteurs, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général. L'Association pour le développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs (ADAPAVE) participera à la mise en place des objectifs de cette Charte : reconquête des friches, création de lien entre habitants et agriculteurs, protection des cultures... De plus, un Espace naturel sensible (ENS), un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et une Zone Agricole Protégée (ZAP) sont créés successivement.

Vernouillet s'est inscrite parallèlement au sein du programme européen LEADER Seine Aval dès sa création en mars 2009 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Ce programme réunit 16 communes de Seine Aval pour mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de création de liens durables entre mondes agricole et urbain, en bénéficiant d'une enveloppe de 1M d'€ de fond européen jusqu'en fin 2013. Il permet ainsi de soutenir une véritable diversité de projets (modernisations d'exploitations, actions de pérennisations de l'agriculture périurbaine, développement des circuits-courts, actions à visées pédagogiques...).

Développer les circuits courts

Par ailleurs, le Conseil municipal de la commune de Vernouillet a adopté l'Agenda 21, programme d'actions en faveur du développement durable, en juin 2010. L'objectif de développer une production et une consommation locales sur le territoire a été réaffirmé dans ce programme d'actions. Après avoir mené une politique engagée sur le plan foncier, la commune de Vernouillet a pour objectif de maintenir une activité agricole dynamique en favorisant le développement des circuits courts sur son territoire.

Trois exemples d'actions en faveur des circuits courts locaux sur Vernouillet

- Création d'un magasin de vente directe de produits locaux. Un magasin de vente de produits locaux associant une douzaine de producteurs verra le jour grâce au programme européen LEADER en Seine Aval : Il s'agit d'une installation d'un magasin de vente directe en zone urbaine au plus près du consommateur. L'ampleur et la dimension du projet en font une action d'envergure de l'Ouest parisien - Maître d'ouvrage : un Exploitant-maraîcher à Vernouillet.
- Intégration de critères de développement durable dans le marché public des cantines scolaires. En 2011, le marché public (cahier des clauses techniques particulières et règlement de consultation) pour les cantines scolaires de Vernouillet a intégré les critères de développement durable qui constituent 20 % du jugement des offres. Ainsi, selon le CCTP, en termes de préconisations en matières environnementales, sociales et nutritionnelles, les thèmes suivants sont abordés : le respect de la saisonnalité, l'offre de produits biologiques, les produits du commerce équitable, la réduction et recyclage des emballages, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif social, les bilans et contrôle de ces engagements.
- Approvisionnement en fruits des cantines scolaires. Une fois par semaine, le dessert des cantines scolaires est un fruit de Vernouillet. L'approvisionnement est réalisé par un arboriculteur de la commune qui livre les fruits (pommes, poires) lavés dans les différents groupes scolaires. Le prestataire quant à lui livre des repas sans dessert. La mairie réalise cet approvisionnement sous la forme d'un contrat hors marché, car la prestation est inférieure à 4 000 € HT.

Cantines de Lons-le-Saunier (39)

Dans le Jura, la ville de Lons-le-Saunier, 20 000 habitants, est propriétaire de la cuisine centrale communale qui dessert les équipements scolaires primaires, l'hôpital, des foyers de résidences de personnes âgées, du service de restauration à domicile, un self municipal, soit pas moins de 5 000 repas/jour.

La restauration municipale est en Régie et emploie 42 personnes à temps plein. La ville de Lons-le-Saunier s'inscrit dans une démarche de long terme, enrichissant progressivement sa cuisine collective en denrées de saison, produites dans un rayon de moins de 100 kilomètres - ce que l'on appelle la boucle locale alimentaire- et de plus en plus provenant de l'agriculture biologique.

Les élus ont décidé de privilégier progressivement l'agriculture biologique locale depuis 10 ans. Aujourd'hui en 2011, 25 % des produits consommés sont issus de l'agriculture bio dont 100 % du pain quotidien et de la viande bovine distribuée, 30 % des légumes (frais et de saison) et la plupart des yaourts.

Ce résultat est l'aboutissement de démarches diverses : des conventions, des chartes, signées avec différents acteurs locaux, permettant le rapprochement progressif avec l'agriculture locale et ses produits de qualité identifiés bio.

Le retour à une cuisine «de village» tient à l'engagement de trois acteurs importants: La volonté politique, un monde agricole motivé et un personnel formé et de qualité pour la transformation des produits.

Comme le rappelle la campagne «Oui au bio dans ma cantine» du WWF en 2010: *«Sans remettre en question les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures en régie ou en DST, les nouvelles dispositions du Code des marchés publics, réformé en 2004, en 2006, et en 2011, permettent aux acheteurs publics d'intégrer des critères environnementaux et de développement durable, et donc d'exiger dans leurs appels d'offres des produits issus de l'agriculture biologique (selon les articles 14, 45 et 53).»*